

REFUS DE CONCOURS ET MOBILITÉS LES ARCHAÏSMES DOIVENT SAUTER

LES DOUANIERS SONT AUJOURD'HUI LES TÉMOINS D'UN SYSTÈME DE GESTION DE LEUR VIE ADMINISTRATIVE QUI EST À BOUT DE SOUFFLE. EN CETTE FIN D'ÉTÉ, NOUS SOMMES LES TÉMOINS AFFLIGÉS DU REFUS DE CONCOURS PROFESSIONNELS DE CONTRÔLEUR 1ÈRE CLASSE POUR 7 DE NOS COLLÈGUES.

Chaque année des collègues réussissent des concours et se voient refuser a posteriori le bénéfice. Pourquoi ? **A cause d'une règle ubuesque qui consiste à étudier les conditions d'éligibilité au 31 décembre de l'année du concours, soit plusieurs mois après le passage des épreuves !**

Il suffirait de renverser les conditions et d'étudier l'éligibilité des agents au 1er janvier.

Une solution qui paraît simple mais qui semble impossible à prendre tant l'administration est engluée dans un système technocratique de normes en tout genre qui ne protège finalement personne et qui pénalise tout le monde.

Dans le cas d'espèce de nos collègues qui se voient refuser le concours C1 cette année, il faut ajouter que l'Administration s'est prise elle-même les pieds dans le tapis car **les notes de campagne envoyées aux agents se sont avérées erronées.**

En l'occurrence, **l'Administration doit étudier les possibilités juridiques de revenir sur la décision de rejet de concours et envisager aussi dans quelle mesure des effets rétroactifs ou compensatoires peuvent être repris pour les collègues injustement écartés en 2022, 2021 et précédemment** (C'est l'objet d'un courrier que nous avons adressé à l'administration le 16 août).

REFUS DE
CONCOURS ET
MOBILITÉS,
AOÛT 2023

ET PARLONS DES MOBILITÉS CONTRAINTES

Et puisqu'on parle d'archaïsmes ! Parlons des Affectations suite à promotion ou formation qualifiante. La **mobilité contrainte** est on le sait l'un des freins majeurs à l'inscription aux concours internes et externes de la fonction publique et de la douane.

La CFDT avait interrogé les douaniers sur ce sujet en 2022 ([ici](#)).

Cette mobilité contrainte est aussi un frein pour toutes celles et ceux qui veulent s'engager dans une formation qualifiante interne à la DGDDI, Marin, Motard, maître-chien, informaticien ou tous ceux qui une fois dans la spécialité veulent évoluer G2, G3 ou G4 pour nos collègues marins par exemple.

Il existe pourtant une solution simple pour résoudre une grande partie de ces difficultés, **il faut mettre en place un système qui distribue les postes de spécialités à l'entrée en formation, il faut en faire de même pour les concours internes.** Cela permettrait aussi aux stagiaires de chercher un logement sereinement.

Il faut aussi que l'on avance sur les questions de promotions sur place pour les Listes d'Aptitude. Bien sûr, un tel projet ne doit pas se faire au détriment des tableaux de mutations, il faut donc que les postes de sortie de stage soient ceux vacants à l'issue des mutations.

Ce projet ambitieux et, il faut le reconnaître, difficile techniquement, est le seul qui permettrait de libérer les énergies et de permettre de véritables évolutions professionnelles sans que celles-ci aient pour corollaire une mobilité contrainte et toutes les difficultés que cela entraîne pour la vie de famille des douaniers. **Une idée et un projet que la CFDT douane porte depuis des années et qui malgré notre ténacité n'avance pas.**

La faute, nous n'en doutons pas, à un système de normes qui aujourd'hui paralyse toute initiative.

**LES INCIDENTS À RÉPÉTITION DOIVENT CONTRAINDRE
L'ADMINISTRATION À FAIRE BOUGER LES LIGNES.**

